

# A C T I V I T É

RAPPORT 2025 | CAF DE LA MAYENNE

LA VIE  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

DES FEMMES  
ET DES HOMMES

---

AGIR POUR  
TOUTES LES  
FAMILLES

---

GARANTIR  
LA QUALITÉ ET  
L'ACCÈS AUX DROITS

---







“*Au service  
des familles, avec  
engagement et  
ambition.*”

# À LA UNE

L'année 2025 illustre une nouvelle fois la capacité de la Caf de la Mayenne à conjuguer proximité, expertise et innovation au service des familles de notre département. Derrière chaque prestation versée, chaque accompagnement, chaque projet soutenu ou chaque partenariat développé, ce sont avant tout des femmes et des hommes engagés qui œuvrent quotidiennement pour garantir un service public de qualité.

Je tiens à saluer l'investissement de l'ensemble des équipes. Leur professionnalisme, leur sens du service et leur capacité d'adaptation ont permis de relever de nombreux défis tout en maintenant un haut niveau de qualité dans l'accès aux droits et l'accompagnement des allocataires. Les résultats obtenus témoignent de cette mobilisation collective.

Cette année a également été marquée par la conduite de nombreux projets structurants. La généralisation de la solidarité à la source, le renforcement de l'accueil physique, la généralisation de l'approche populationnelle, la signature de nouvelles conventions partenariales, la poursuite du déploiement des Conventions territoriales globales ou encore les actions en faveur de la petite enfance, de la parentalité, du logement et de l'inclusion sociale illustrent notre volonté constante d'adapter notre action aux besoins du territoire.

L'année 2025 restera également celle de la célébration des 80 ans de la Sécurité sociale. Cet anniversaire a été l'occasion de rappeler les valeurs qui nous rassemblent : solidarité, universalité, proximité et confiance. Aux côtés de nos nombreux partenaires institutionnels, associatifs et des collectivités locales, nous avons réaffirmé notre ambition commune d'accompagner chaque famille à chaque étape de sa vie.

Les chiffres de ce rapport témoignent de l'importance de notre mission : plus de 52 600 allocataires accompagnés, près de 368 millions d'euros versés aux familles et aux partenaires et des investissements conséquents en faveur de l'action sociale. Au-delà des données, ils traduisent surtout un engagement quotidien au bénéfice de près d'un Mayennais sur deux.

Parce que les attentes des familles évoluent, la Caf de la Mayenne poursuivra en 2026 sa dynamique de transformation, en renforçant encore la qualité de service, la simplification des démarches, l'innovation et la coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Je remercie chaleureusement les administrateurs, les équipes de la Caf ainsi que tous nos partenaires pour leur confiance, leur implication et leur engagement au service de l'intérêt général.

Magali Jacquet, Directrice ■



# AU SOMMAIRE

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2025 ? ■ 2025 EN CHIFFRES

**11**

**LA VIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**17**

**DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE  
DES ALLOCATAIRES ET DES PARTENAIRES**

18 ■ La vie de nos équipes

21 ■ Une gestion maîtrisée, éco-responsable et innovante

**23**

**AGIR POUR TOUTES LES FAMILLES**

24 ■ La convention territoriale globale (CTG)

26 ■ La petite enfance, l'enfance, la jeunesse

30 ■ La parentalité

32 ■ Le cadre de vie et l'Habitat

34 ■ L'inclusion sociale

**37**

**GARANTIR LA QUALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS**

38 ■ La relation de service

40 ■ La garantie du juste droit

■ LEXIQUE



## MARS

**[Le 01]**

### **Généralisation de la solidarité à la source**

Après un an d'expérimentation, l'ensemble des Caf ont basculé dans la généralisation de la solidarité à la source.

## MARS

**[Le 27]**

### **Venue de Nicolas Grivel à la Caf de la Mayenne**

M. Grivel est venu à la rencontre de la direction et des salariés de la Caf lors d'une matinée d'échanges et d'un déjeuner partagé avec l'ensemble des professionnels de la Caf.

L'après-midi, dans le cadre du SPPE, M. Grivel a rencontré des élus des grandes communes mayennaises lors d'un temps de travail partenarial et de tables rondes.

## AVRIL

**[Le 07]**

### **Nomination de la nouvelle Directrice comptable et financière**

Le Conseil d'administration, a approuvé à l'unanimité la désignation de Marie Laure de Bonneval en tant que Directrice comptable et financière de la Caf de la Mayenne.

# QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2025 ?



## JUIN

### [Le 27] Rencontre annuelle du personnel 2025

Pour la première fois, la rencontre annuelle du personnel a été organisée à 100 % par un groupe de salariés volontaires. Au programme, jeu de piste en équipe à travers les rues de Laval, restaurant et tour de magie. Une journée riche en cohésion d'équipe et en bonne humeur.



## SEPTEMBRE

### [Le 08] Convention tripartite pour renforcer la lutte contre la Fraude

Une convention tripartite a été officiellement signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne, le Conseil départemental et le parquet du Tribunal judiciaire de Laval. Ce partenariat marque une étape importante dans la lutte contre la fraude aux prestations sociales et la protection des agents de la Caf.



## SEPTEMBRE

### [Le 15] Extension de l'amplitude d'ouverture de notre accueil à Laval

L'accueil physique est désormais proposé en journée continue (le lundi, mercredi et jeudi), jusqu'à 28 heures hebdomadaires. L'accueil physique reste fermé le mardi après-midi et le vendredi.



## OCTOBRE

### La Caf de la Mayenne célèbre les 80 ans de la Sécurité sociale

Pour célébrer le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité sociale, la Caf de la Mayenne a organisé plusieurs événements : un temps fort partenarial, des expositions dans ses locaux, une soirée découverte des familles, une collecte solidaire au profit des « Restos du coeur » et la participation aux « Foulées rose ».



## OCTOBRE

### [Le 02] Conférence «Deuil, tous concernés, parlons-en !»

Le jeudi 2 octobre 2025, la Caf de la Mayenne et les associations partenaires (Agapa 53, Jonathan Pierres Vivantes/JPV, Jalmalv 53 et le Cops 53) ont organisé une conférence ouverte à tous sur le thème du deuil, animée par Line Asselin, auteure et conférencière québécoise.



## NOVEMBRE

### [Le 20] 1<sup>ère</sup> participation aux DuoDays à la Caf

La Caf de la Mayenne a participé au DuoDay, un dispositif national qui permet à des personnes en situation de handicap de découvrir un métier en binôme avec un salarié volontaire.

Durant une demi-journée, nos collaborateurs ont ouvert les portes de leurs métiers à 6 participants bénéficiaires de la RQTH. Les échanges ont été riches, sincères et parfois surprenants.

# 2025

## EN CHIFFRES



52 613  
ALLOCATAIRES

**44 %**  
de la population mayennaise

**132 801**  
personnes couvertes  
par une prestation familiale  
dont **57 278** enfants



367 855 639 €  
VERSÉS AUX FAMILLES  
ET PARTENAIRES

**6 311 €**  
montant annuel moyen  
versé aux allocataires

**331 276 139 €**  
prestations légales

**28 594 915 €**  
en action sociale



39  
ADMINISTRATEURS

99  
SALARIÉS

## Cartographie de nos accueils



## Les engagements de service

Délai de démarche  
des prestations légales en jours

**OBJECTIF**  
< = 16



**RÉSULTAT**  
12.5

Délai de démarche  
des minima sociaux en jours

**OBJECTIF**  
< = 14



**RÉSULTAT**  
13.3

Stock de pièces à traiter en jours  
(moyenne mensuelle)

**OBJECTIF**  
< = 5,5



**RÉSULTAT**  
4.67

Taux  
de liquidation automatique

**OBJECTIF**  
> = 33 %



**RÉSULTAT**  
38 %

Taux de réclamations  
moins de 10 jours

**OBJECTIF**  
> = 75 %



**RÉSULTAT**  
80.7 %

Taux de mails traités  
dans les 48 heures

**OBJECTIF**  
> = 86 %



**RÉSULTAT**  
67.74%

# PRIME D'ACTIVITÉ

**Benjamin**

trouve que faire une demande  
de prime d'activité est complexe,  
il peut se faire accompagner par  
la Caf ou un partenaire,  
même sans rendez-vous.

**IL A LE DROIT À  
LA PRIME D'ACTIVITÉ.**



## POURQUOI PAS VOUS ?

# La vie du conseil d'administration



39

administrateurs



6

réunions

**C**omposé de **39 membres**, le conseil d'administration **vote** les budgets, **valide** le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, **approuve** les comptes annuels, **oriente et contrôle** l'activité de la Caf dans le cadre de rapports présentés par le directeur sur le fonctionnement de la Caisse. Il définit, conformément aux orientations nationales, les priorités locales en matière d'action sociale. Il contrôle l'exécution de ses propres délibérations. Trois représentants du personnel y siègent avec voix consultative.

# **LE CONSEIL** **D'ADMINISTRATION (CA)**

## **Composition au 31 décembre 2025**

### **Assurés sociaux**

#### **CGT**

Sabrina CATROUILLET  
Joëlle VANNIER  
Suppléantes  
Sophie EL KAMILI-BESNARD  
Carole ROUAT

#### **CGT-FO**

Frédérique NAY  
Sabine PRUVOST  
Suppléants  
Maxime LEBIGOT  
Arnault QUINTON

#### **CFDT**

Véronique BAUDRY  
Franck NEUTRE  
Suppléants  
Christel MESLIN  
Eric BUREL

#### **CFTC**

Olivier REZE  
Suppléante  
Rachel PLUMAIL

#### **CFE-CGC**

Evelyne GILLOT  
Suppléante  
Soizick MOLINIER

### **Travailleurs indépendants**

#### **U2P**

Marc ROCHER  
Suppléante  
Véronique SEGRETAIN

#### **CPME**

Patrick JOFFRE  
Suppléant  
Olivier TEISSERENC

#### **FNAE**

Jean-Noël LECOSSIER  
Suppléant  
*Non désigné*

### **Employeurs**

#### **MEDEF**

Gaëlle BATY  
Isabelle STEPHANT  
Suppléantes  
Marie-Fleur BOUILLON  
Mathilde BURON

#### **CPME**

Antoine FAUCHEUX  
Marwan HENNI  
Suppléants  
*Non désigné*  
*Non désigné*

#### **U2P**

Nathàëlle ROBINO  
Suppléant :  
Joris LABBE

### **UDAF**

Annick DESMONS-TERRIER  
Béatrice GUEGAN  
Isabelle GUILLOUARD  
Anne MORIN

Suppléants  
Elodie BREARD  
Rihaoui CHANFI  
Michel COSME  
Valérie MOQUET

### **Personnes qualifiées**

Marie-Christine GUIARD  
Fabienne SILVESTRI  
*Non désigné*  
*Non désigné*

### **Représentants du personnel**

#### **FO**

Représentants des cadres :  
*Non désigné*  
Suppléant :  
*Non désigné*

Représentants des employés :  
Charline HOUSTIN  
Valérie GONDARD

Suppléants :  
Brigitte LELIÈVRE  
Nicolas SAGET



Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration de la politique de la Caisse d'allocations familiales (Caf) en faveur des familles allocataires et des partenaires, en harmonie avec les directives nationales de la branche Famille de la Sécurité sociale.

Sa mission principale est de mettre en oeuvre l'action sociale locale au sein du département. Chaque année, le Conseil d'administration adopte un règlement intérieur d'action sociale qui précise les modalités de mise en oeuvre des

politiques visant à soutenir les équipements et services destinés aux familles (centres de loisirs, centres sociaux, etc.) ainsi que les aides extra-légales pour les allocataires (secours d'urgence, prêts pour l'équipement mobilier et ménager, etc.).

En 2025, le Conseil d'administration de la Caf de la Mayenne s'est réuni à six reprises.

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur l'expertise des services et

dispose des instances suivantes :

- **3 commissions réglementaires** dont les dispositions sont fixées par les textes (Commission de recours amiable, Commission des marchés et Commission des pénalités).
- **3 commissions facultatives** (Commission d'action sociale, Commission d'aides financières individuelles et Commission d'examen budgétaire et financier).





## Les commissions

### La commission de recours amiable (CRA)

Un recours amiable peut être déposé par l'allocataire à la suite d'une décision ou notification de droits de la Caf portant mention des voies de recours.

Les recours peuvent porter soit sur une contestation de droit, de paiement, de créance, ou sur une demande de remise de dette. La CRA étudie le recours en fonction du motif de la régularisation et de la situation financière des allocataires.

### La commission d'action sociale (CAS)

La commission d'action sociale dispose d'une délégation du conseil d'administration pour prendre les décisions d'agrément et de financement des équipements et des services d'action sociale sur le département.

Elle met en œuvre la réglementation d'action sociale dont les évolutions sont validées par le conseil d'administration, conformément aux objectifs du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG).

### La commission des aides financières individuelles (CAFI)

Elle décide de l'octroi des aides financières exceptionnelles aux

familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles (séparation, accident budgétaire, maladie, projet d'insertion...). Elle examine les dossiers élaborés par les travailleurs sociaux en contact avec les familles.

### La commission des pénalités

Elle constitue l'instance de recours gracieux des usagers et des tiers et émet des avis sur saisine concernant les dossiers qui, dans le cadre de la lutte contre la fraude, ont fait l'objet de propositions de pénalités. La décision sur la nature des sanctions retenues relève, finalement, du directeur de l'organisme.

### La commission des marchés

Elle est chargée d'intervenir, lorsque les seuils des marchés formalisés le prévoient, dans le cadre des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services.

Pour que la commission se réunisse, les marchés nationaux ne doivent pas avoir pris le relais, le montant des marchés doit être supérieur au seuil des marchés formalisés, c'est-à-dire 140 000 € Hors-Taxes (HT) pour les marchés de fournitures et de services et 5 382 000 € HT pour les travaux.

### La commission d'examen budgétaire et financière (CEBF)

Pour mémoire, il s'agit d'une commission d'information présidée par le directeur comptable et financier dont l'objet est de présenter aux administrateurs les comptes de l'année et le contrôle interne. Elle a un rôle de préparation pour le Conseil d'administration qui approuve les comptes de l'organisme.



# LES COMMISSIONS EN CHIFFRES



## La commission de recours amiable

1 168 recours pour  
1 866 885 €  
=

**906** demandes de remises de dettes  
et **85** contestations (85 rejets).

### Détail des demandes de remise

- 712 remises accordées pour 387 807 €,
- 194 refus pour 245 463 €.



## La commission d'action sociale

3 040 398 € versés  
en subventions  
investissement fonds Caf et Cnaf

1 612 675 € versés  
en subventions dans le cadre du plan  
crèche et du plan de rénovation des  
EAJE sur fonds nationaux.

22 620 299 € versés  
en subventions de fonctionnement sur  
fonds locaux et nationaux.



## La commission des aides financières individuelles

La commission s'est réunie 9 fois

pour 862 203 €  
alloués aux familles.



## La commission des pénalités

La commission s'est réunie  
3 fois pour

- 14 dossiers :
- montant des pénalités :  
13 135 €,
  - 9 dossiers rejetés
  - 5 dossiers confirmés

# COLLECTE SOLIDAIRE

DU 3 AU 7/11/25

AVEC

LES RESTAURANTS  
DU CŒUR

ON COMPTE SUR VOUS !

UNE ACTION COLLECTIVE



# Des femmes et des hommes

au service  
des allocataires  
et des partenaires



**Ê**tre un employeur social et responsable, permettant aux salariés de remplir leurs missions de service public vis-à-vis des allocataires et des partenaires.  
Mettre en œuvre une gestion maîtrisée, éco-responsable et innovante.



# LA VIE DE NOS ÉQUIPES

## L'équipe de direction



**La Directrice, Magali Jacquet**, assure le pilotage et le bon fonctionnement de l'organisme. Elle dirige directement la Direction des ressources et la Direction action sociale.

Elle délègue une partie de ses attributions aux agents de direction qui sont ses collaborateurs directs et à certains salariés de l'organisme et elle représente la Caisse en justice et dans tous les actes de la vie civile.

**Le Directeur-adjoint, Guillaume Barbu**, assure le pilotage de la Direction gestion des Droits Allocataires. Il assure également la suppléance de la directrice en l'absence de cette dernière.

**La Directrice comptable et financière, Marie-Laure de Bonneval**, en poste depuis avril 2025, est responsable de l'ensemble des opérations financières et comptables ainsi que du recouvrement. Elle pilote le contrôle interne et la lutte contre la fraude. En parallèle, la fonction de médiation administrative lui est déléguée.



## Regard sur...

### les 80 ans de la Sécurité sociale en Mayenne

“ Octobre 2025 est marqué par la célébration des 80 ans de la Sécurité sociale. Afin de rendre hommage à l'institution, la Caf de la Mayenne a organisé des forts à destination de ses salariés et de ses partenaires.

#### Un temps fort partenarial.

Coorganisé avec la Cnam, la Car-sat et l'Urssaf, ce moment est dédié à nos partenaires (associations, institutions, collectivités locales, professionnels de santé ...).

Au programme : espaces thématiques, conférence de Dominique Libault «La sécurité sociale, hier, aujourd'hui et demain» et table ronde «La Mayenne, laboratoire d'innovations partenariales»

#### Deux actions solidaires : «les foulées roses» et une collecte avec les «restos du cœur»

Dans le cadre des «Foulées roses» organisées le 12 octobre à Laval, La Caf en soutien à cette association a versé l'équivalent du

montant total des inscriptions des agents Caf et de leur(s) enfant(s) de 5 à 13 ans.

Une collecte de produits à destination des familles bénéficiaires **des restos du cœur** a également été organisée, en novembre, auprès des salariés des 5 Caf des Pays de la Loire. En Mayenne, la collecte a permis de récolter de nombreux jouets, vêtements et aliments.

#### Une participation commune Caf et Cnam au forum des élus.

La Caf et la Cnam ont été pleinement mobilisées lors du forum des élus pour porter les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale : solidarité, universalité et proximité. Ensemble, elles ont mis en lumière 80 années d'engagement au service des habitants du territoire mayennais, en accompagnant chaque étape de la vie. Cette participation a permis de valoriser des actions concrètes, au plus près des besoins des usagers et des partenaires locaux. Un rendez-vous qui a renforcé le lien entre institutions, élus et citoyens au service d'une protection sociale forte et accessible à tous.



#### Une soirée découverte de la Caf en famille en décembre

La Caf de la Mayenne a ouvert ses portes aux familles des salariés le jeudi 11 décembre. Elles ont pu déambuler librement dans les locaux, élire le bureau le mieux décoré pour Noël, jouer autour d'un quiz et découvrir les expositions dédiées aux 80 ans de la Sécurité sociales.

C'est environ 60 parents, enfants et grands-parents qui ont découvert, dans une ambiance festive et joyeuse, la Caf de la Mayenne.



## Les salariés au service de l'organisme



**105 salariés**

99 CDI et 6 CDD (au 31/12/2025)



**84.76 %**  
de femmes



**15.24 %**  
d'hommes



**44.88 ans**  
Moyenne d'âge



**17 recrutements**  
9 CDI - 8 CDD



Au 31/12/2025 le **taux de travailleurs handicapés** est de **5.22 %**.





# UNE GESTION MAÎTRISÉE, ÉCO-RESPONSABLE ET INNOVANTE

## Un coût de gestion maîtrisé



Charges de personnel  
**6 511 344 €**



Autres dépenses  
de fonctionnement  
**495 071 €**



Dépenses d'investissements  
**133 308 €**



Coût de gestion  
pour 100 € versés  
**1.98 €**

## Les salariés se mobilisent face au handicap



### Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap

La Caf de la Mayenne a participé activement à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap [SEEPH 2025].

#### Au programme :

- une actu Cafcom journalière pour sensibiliser aux handicaps invisibles
- une séance de sensibilisation avec Cap Emploi,
- l'accueil de six stagiaires d'un jour pour le DuoDay.

# PRIME D'ACTIVITÉ

Loïc

pensait trop gagner,

**IL A LE DROIT À  
LA PRIME D'ACTIVITÉ.**

**POURQUOI PAS VOUS ?**



# Agir pour toutes les familles



52 613  
allocataires



367 855 639 €  
versés aux familles et aux partenaires

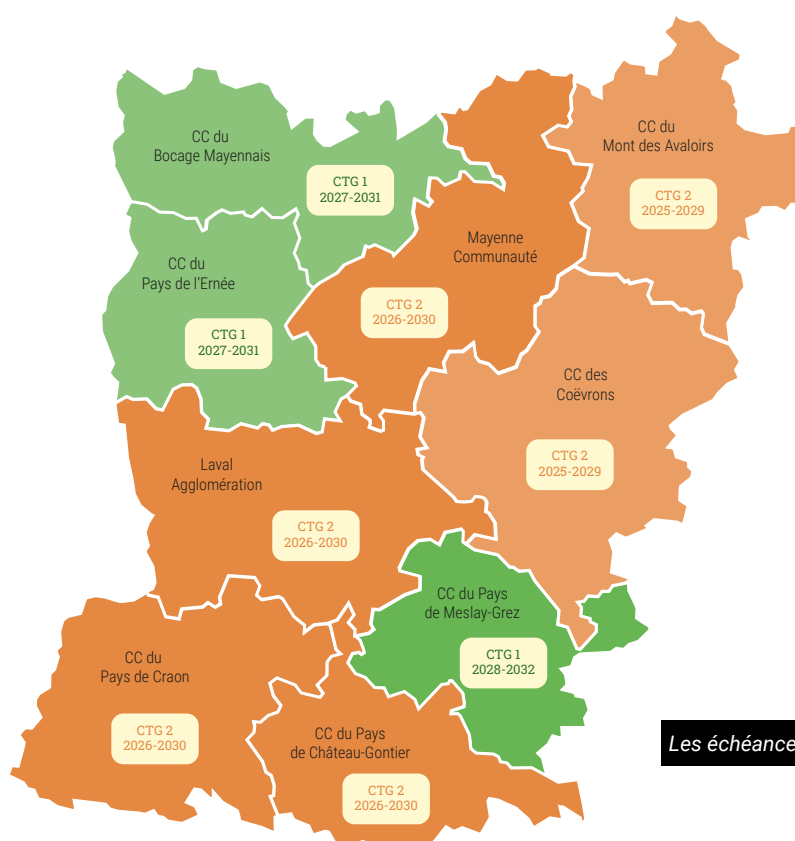
**A**dapter les  
modes  
d'intervention  
en fonction des publics  
et développer des outils  
facilitateurs auprès de nos  
partenaires pour amplifier  
nos actions auprès des  
familles.



# LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

**L**a convention territoriale globale est le socle de toute relation contractuelle pluriannuelle entre la Caf et les collectivités territoriales : communes et intercommunalités.

La CTG est une feuille de route stratégique et opérationnelle qui couvre tous les champs de la politique familiale et sociale. Elle identifie les actions et services à engager en priorité dans les territoires vendéens en lien avec le Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF).



*Les échéances des CTG en Mayenne*



## La CTG : un levier d'action territoriale porté par la Caf

La Caf de la Mayenne démontre, à travers la signature de la Convention territoriale globale 2026-2030 avec la communauté de communes du Pays de Craon et ses 37 communes, son engagement durable au cœur des territoires. Issue d'un travail partenarial approfondi avec les élus, les acteurs institutionnels

et les professionnels locaux, cette feuille de route ambitieuse traduit une volonté partagée d'agir concrètement au plus près des besoins des habitants. En soutenant des actions structurantes dans des domaines clés tels que la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits ou encore l'insertion, la

Caf affirme son rôle de pilier de la cohésion sociale. Avec un maintien de ses financements, représentant plus de 7 millions d'euros sur la période précédente, elle confirme sa capacité à accompagner dans la durée le développement et l'attractivité du territoire mayennais.

### Les signatures en image



Signature CTG Coëvrons



Signature CTG Pays de Craon



# LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE, LA JEUNESSE

**P**artenaire des familles au quotidien, la Caf de la Mayenne est aussi aux côtés des parents pour les soutenir dans leur rôle et les accompagner dans les événements de vie.



## La naissance et la petite enfance

### Les relais petite enfance

Les Rpe sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges gratuits aux services des assistants maternels, des parents et des professionnels de la petite enfance. En Mayenne, ils sont au nombre de 16 et sont présents sur la quasi-totalité du territoire.

### Les établissements d'accueil du jeune enfant

36 EAJE PSU sont comptabilisés en Mayenne pour une offre de places de 895.

### Le site monenfant.fr

Les informations disponibles sur le site viennent en complémentarité de l'accompagnement mené par les animateurs/trices des relais petite enfance, présents sur tous les territoires mayennais.

La grande majorité des assistants maternels, crèches, relais petite enfance et accueils de loisirs sont référencés sur le site monenfant.fr

En 2025, 92 % des assistants maternels sont inscrits sur le site.



**75 834 948 €**

versés pour la petite enfance  
dont

**12 540 980 €**

versés au titre de l'action sociale



### Prestations versées

#### La naissance et l'accueil de l'enfant

22 401 bénéficiaires

63 293 968 € versés

dont 11 283 976 € pour le CMG

#### Les modes d'accueil des enfants de 0 à 3 ans

3 783 enfants accueillis  
chez un assistant maternel agréé  
et 219 en micro-crèches Paje



### Les aides de l'action sociale

#### La naissance et l'accueil de l'enfant

2 890 106 €

en bonus territoire  
petite enfance

**Vous recherchez  
un mode d'accueil  
pour votre enfant ?**



**monenfant.fr** et les



**sont là pour vous informer  
et vous accompagner !**



## L'enfance et la jeunesse

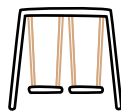
**93 958 496 €**

versés pour l'enfance et la jeunesse dont

**11 268 354 €**

versés au titre de l'action sociale

Nombre d'équipements financés par une prestation de service



**263**

ALSH en Mayenne



**6**

structures en PS jeunes



**7**

Habitats jeunes

### Les habitats jeunes

L'accès à un logement autonome constitue une étape clé dans la vie de jeunes. Afin de répondre à cet enjeu, depuis de nombreuses années, la Caf de la Mayenne soutient également les «Habitats jeunes» (ex FJT) qui proposent aux jeunes de 16 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion professionnelle (apprentis, salariés, en formation, en recherche d'emploi ...), des logements abordables et un accompagnement adapté à leur situation. Ils contribuent ainsi à l'autonomisation des jeunes et encouragent la mixité. En 2025, la Mayenne compte 7 « Habitats jeunes » pour un financement de 461 525 €.

### La prestation de service

#### «PS jeunes»

Cette prestation permet de financer les animateurs qualifiés pour accompagner les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives.

En Mayenne, il existe 6 structures jeunesse pour le versement de 130 203 € de prestations.

### Le Bafa

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

La Caf aide financièrement les jeunes de 16 ans minimum à financer leur formation. En 2025, elle a versé 141 624 €.

### Les promeneurs du net 53

Les Promeneurs du Net assurent une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de leurs missions habituelles. Ils sont animateurs, éducateurs, professionnels exerçant en centre social, en service animation jeunesse, en centre d'information jeunesse ... Les Promeneurs écoutent, informent, accompagnent, conseillent et ont une mission de prévention.

La Mayenne compte 10 Promeneurs du net.





# LA PARENTALITÉ



**102 624 895 €**

versés pour la parentalité dont

**581 743 €**

versés au titre de l'action sociale



## Prestations versées

### Les allocations familiales (dont forfaitaires)

21 029 bénéficiaires  
63 009 724 € versés

### Le complément familial

4 055 bénéficiaires  
11 283 976 € versés

### L'allocation de rentrée scolaire

10 701 bénéficiaires  
8 396 442 € versés

### L'allocation de soutien familial récupérable et non récupérable

3 109 bénéficiaires  
11 101 775 € versés



## Les aides de l'action sociale

### Médiation familiale

162 887 €

### Le financement Reaap

29 155 €

**P**artenaire des familles au quotidien, la Caf de la Mayenne est aussi aux côtés des parents pour les soutenir dans leur rôle et les accompagner dans les événements de vie.





## Accompagner les parents

### Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales relations conflictuelles parents/ados, etc.).

Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire.

En 2025, le Reaap c'est : 13 porteurs de projets, 2 045 participants (parents et enfants) pour un financement de 29 155 €

### Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Ce dispositif soutient les actions collectives visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour valoriser et développer leurs compétences. Le Clas offre un espace privilégié pour faciliter les apprentissages dont les enfants ont besoin pour se construire.

En 2025, 400 enfants ont été accompagnés dans le cadre du Clas pour un financement de 128 540 €. La Mayenne compte 14 porteurs de projets (23 contrats).

### La médiation familiale

La médiation familiale vise à prévenir ou rétablir le lien familial dans un contexte de rupture et à favoriser une conciliation entre les parents, dans l'objectif de préserver l'intérêt de l'enfant.

Deux associations en Mayenne proposent un service de médiation familiale conventionné par la Caf : l'Udaf et Inalta.

220 séances ont été effectuées (financement Caf de 162 887 €).

### L'espace de rencontre

L'espace de rencontre «Passerelle» est accompagné par la Caf pour un montant 109 956 €

### Les parcours attentionnés

Dans le cadre des parcours attentionnés, les travailleurs sociaux de la Caf accompagnent :

- **Les parents en situation de séparation**

Cette offre de service permet aux allocataires d'anticiper les questions relatives au maintien des liens de l'enfant avec ses deux parents et de réfléchir aux différents impacts de la séparation sur les droits ux prestations et sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

En 2025, les travailleurs sociaux de la Caf ont effectué 915 interventions.

- **Les familles confrontées au décès d'un parent ou d'un enfant.**

Cette offre a pour objectif d'aider l'allocataire dans les réorganisations liées au décès du conjoint ou d'un de ses enfants et de faciliter l'accès à un nouvel équilibre familial en tenant compte de la situation de deuil.

En 2025, 189 parents ont été rencontrés dans le cadre du décès d'un parent et 101 familles dans le cadre du décès d'un enfant.

### La Politique vacances

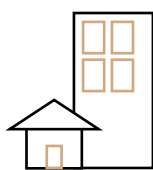
La Caf de la Mayenne recentre sa politique vacances sur le départ en vacances des familles et des enfants au travers de Vacaf afin de permettre à un grand nombre de partir en vacances

En 2025, la Caf a accompagné 32 départs avec Vacaf-AVS (24 053 €), 655 départs avec Vacaf-AVF (242 284 €) et 536 départs avec Vacaf-AVE (168 838 €).





# LE CADRE DE VIE ET L'HABITAT



**55 725 219 €**

versés pour le logement dont

**3 650 078 €**

versés au titre de l'action sociale



**48 425 063 €**

versés au titre des prestations  
légalées relatives au logement

**18 400 bénéficiaires**

**48 162 061 €**

d'aides au logement (ALS,  
personnalisées, ALF)

**215 €**

montant moyen mensuel  
de l'aide au logement

**263 002 €**

versés pour l'aide au logement  
temporaire

**110 000 €**

de participation de la Caf  
au fonds de solidarité logement

**59 770 €**

de prêts amélioration de l'habitat

**108 887 €**

de prêts ménagers et mobiliers  
accordés

**L**e logement constitue le **premier poste de dépenses des ménages français**. Ainsi, la Caf de la Mayenne verse différentes aides pour favoriser l'accès des familles au logement.

## Une veille sociale partagée avec les partenaires

### La contribution de la Caf de la Mayenne à la Ccapex

En 2025, la Caf de la Mayenne a participé aux Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), permettant l'étude de 1 333 dossiers.

### Le Fonds de Solidarité logement (FSL),

La Caf participe au FSL à différents niveaux :

- Co-présidence aux côtés du Conseil départemental.

- Participation financière à hauteur de 110 000 € en 2025.
- Participation d'un travailleur social aux instances techniques pour l'étude de certains dossiers.

Ce sont 2 réunions mensuelles qui traitent des demandes d'aides relatives au logement et des dossiers d'aides financières concernant les impayés de téléphone, d'eau et d'énergie.

La Caf est représentée lors de ces réunions par la présidente du Conseil d'administration.



## Faciliter l'accès et le maintien dans le logement

### **Les parcours attentionnés**

Dans le cadre des parcours attentionnés, les travailleurs sociaux de la Caf accompagnent :

- **Les familles en situation d'impayés de loyers ou accession**

Cette offre permet de prévenir les expulsions locatives en intervenant le plus en amont possible auprès des familles avec enfant(s) et donc bénéficiaires de l'ALF.

Les travailleurs sociaux ont effectué 29 interventions en 2025 dans le cadre des impayés de loyers.

- **Les familles confrontées à une situation de non-décence**

L'offre attentionnée «Accompagner les familles confrontées à un logement non décent » fait l'objet d'un suivi mensuel et d'une évaluation annuelle pour mesurer la qualité du parcours et le respect des engagements.

En 2025, il y a eu 59 présomptions d'indécence dont 10 indécences constatées.

### **Les prêts ménagers et mobiliers**

Sous certaines conditions, la Caf de la Mayenne peut accorder un prêt pour l'achat d'équipement ménager ou mobilier de première nécessité (appareils de cuisson, réfrigérateur, lave-linge/tables et chaises, éléments de rangements, lit et/ou literie, matériel de

puériculture).

En 2025, le financement pour cette aide est de 108 887 €

### **Les prêts amélioration de l'habitat**

Des prêts à l'amélioration de l'habitat peuvent être consentis par la Caf de la Mayenne à des familles allocataires pour leur permettre de faire des travaux pour améliorer leur logement.

En 2025, 8 familles ont bénéficié de ce prêt pour un montant de 59 770 €



# L'INCLUSION SOCIALE



**192 561 138 €**  
versés pour l'inclusion sociale



**5 024 bénéficiaires**  
de l'allocation adulte handicapé

**49 486 702 €**  
versés pour l'allocation adulte handicapé

**2 328 bénéficiaires**  
de l'allocation de l'enfant handicapé

**6 956 263 €**  
versés pour l'allocation de l'enfant handicapé

**19 548 bénéficiaires**  
de la prime d'activité

**42 411 648 €**  
versés au titre de la prime d'activité

**3 770**  
bénéficiaires du RSA socle

**24 138 944 €**  
RSA socle département

**L**a Caf contribue au maintien de la cohésion sociale par le **versement des prestations qui aident les familles et les personnes les plus vulnérables** à faire face à la perte d'un emploi, à assumer un handicap ou à surmonter une situation d'isolement.





## Accompagner les familles

### L'aide à domicile

La Caf de la Mayenne finance 2 associations : l'«ADMR» et «Aid'à dom».

En 2025, 9 889 heures ont été réalisées par les accompagnants éducatifs et sociaux (Aes), les Auxiliaires de vie sociale (AVS) et les techniciens en intervention sociale et familiale (Tisf) auprès des familles mayennaises.

Le montant du financement par la Caf est de 353 328 €

### L'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales

112 personnes ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 102 244 €

## L'animation de la vie sociale

### Les centres sociaux

Lieux ressources qui proposent des services et activités à finalité sociale et éducative, les centres sociaux soutiennent le développement de la participation des habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

En 2025, la Mayenne compte 17 centres sociaux.

Le montant du financement de la prestation de service d'animation globale coordination est de 3 342 833 €.

### Les espaces de vie sociale (EVS)

L'espace de vie sociale (EVS) est une structure de proximité qui touche tous les publics, à minima les familles, les enfants et les jeunes.

Au 31 décembre 2025, la Mayenne compte 11 espaces de vie sociale.



# PRIME D'ACTIVITÉ

**Cécile**

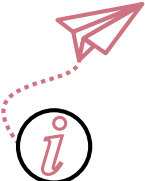
a pris le temps de mettre  
son dossier à jour,

**ELLE A LE DROIT À  
LA PRIME D'ACTIVITÉ.**



## POURQUOI PAS VOUS ?

# Garantir la qualité et l'accès aux droits



88.30 %  
d'utilisation des téléservices

**D**évelopper la  
proactivité dans nos  
actions pour renforcer  
l'accès aux droits et aux services  
et améliorer la qualité de notre  
intervention.



2 359 662 €  
régularisés  
grâce aux contrôles



# LA RELATION DE SERVICE

**D**epuis plusieurs années, la Caf de la Mayenne mène une politique active de promotion et d'accompagnement des téléservices tant vis-à-vis des partenaires que des allocataires

## Les indicateurs

Taux  
de liquidation  
automatique

**OBJECTIF**  
> = 22 %



RÉSULTAT  
38 %

Taux d'utilisation des téléservices

**OBJECTIF**  
> = 85 %



RÉSULTAT  
88.3 %

Taux d'informations entrantes  
par voix dématérialisées hors  
partenaires

**OBJECTIF**  
> = 65 %



RÉSULTAT  
86,48 %

Taux de mails  
enregistrés

**OBJECTIF**  
> = 85 %



RÉSULTAT  
93.89 %

Taux de numéros  
de téléphone enregistrés

**OBJECTIF**  
> = 85 %



RÉSULTAT  
98,77%



## La gestion attentionnée des usagers

### L'approche populationnelle

La Caf de la Mayenne a expérimenté en 2024, l'approche populationnelle au travers le segment handicap.

Le résultat positif a conduit en janvier 2025, à la généralisation de l'approche populationnelle à l'ensemble des prestations familiales sous forme d'une segmentation en 4 pôles : handicap, mono-parents, habitat et relation de service.

La nouvelle organisation a été pensée en parallèle d'une refonte de l'appui métier. Chaque segment

dispose d'un manager et d'un appui métier spécifiquement dédié à l'accompagnement des problématiques rencontrées par les gestionnaires du segment.

L'objectif poursuivi est d'aligner les ambitions COG avec une organisation optimisée :

- Améliorer la qualité de traitement par une meilleure maîtrise des prestations
- Favoriser l'accès aux droits par une meilleure connaissance des besoins et situations de vie des publics cibles
- Favoriser une transversalité avec

les partenaires qui sont les relais de notre stratégie

- Créer les conditions favorables à un renforcement de l'implication de chacun par une meilleure compréhension des attentes de nos allocataires
- Progresser dans sa culture professionnelle par un lien plus perceptible entre gestion technique des dossiers et parcours de vie par une meilleure association du travail social à la prestation servie.

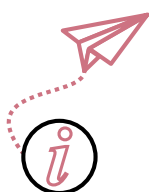


## L'accompagnement des France services

La Caf de la Mayenne joue un rôle central dans l'animation des ateliers inter-opérateurs France Services, en favorisant une dynamique collective entre les acteurs du service public. À travers ces temps d'échanges, elle contribue activement à la montée en compétences des conseillers, en partageant son expertise et en harmonisant les pratiques professionnelles. Cet accompagnement permet de renforcer la qualité et la fiabilité des réponses apportées aux usagers, tout en sécurisant l'accès aux droits. En structurant ces coopérations, la Caf participe pleinement à un service public de proximité plus lisible, plus coordonné et toujours plus adapté aux réalités des territoires.



# LA GARANTIE DU JUSTE DROIT



**59**

campagnes mails,  
soit  
**68 797**  
mails envoyés.

**96**

campagnes SMS,  
soit  
**58 839**  
sms envoyés.

**3**

campagnes  
de prévention des indus.

**7**

campagnes liées  
au montant net social et à la  
solidarité à la source.





## La prévention des indus

En 2025, l'activité de la Coordo « Prévention des indus », réunissant les représentants du Service Prestations et du Service Contrôle et Conformité a de nouveau été régulière et soutenue. Les expertises de chacun sont mises en commun pour agir concrètement sur l'évolution des indus notifiés aux allocataires.

Cette coordination s'inscrit dans une volonté de commune de :

- Prévenir les erreurs de déclaration entraînant des indus.
- Sensibiliser les allocataires à leurs obligations déclaratives, aussi via nos partenaires relais, sur le champ de l'accès aux droits.
- Fluidifier la relation entre la Caf et les usagers dans le cadre de la loi ESSOC (droit à l'erreur)

Les actions phares locales menées en 2025 par le groupe :

- Un accompagnement resserré de la Réforme de la solidarité à la source DRM RSA-PPA (DTR pré-remplie) sur laquelle nos partenaires ont été sensibilisés, ainsi que les allocataires via des campagnes mail et par un accompa-

gnement en proximité dans nos accueils.

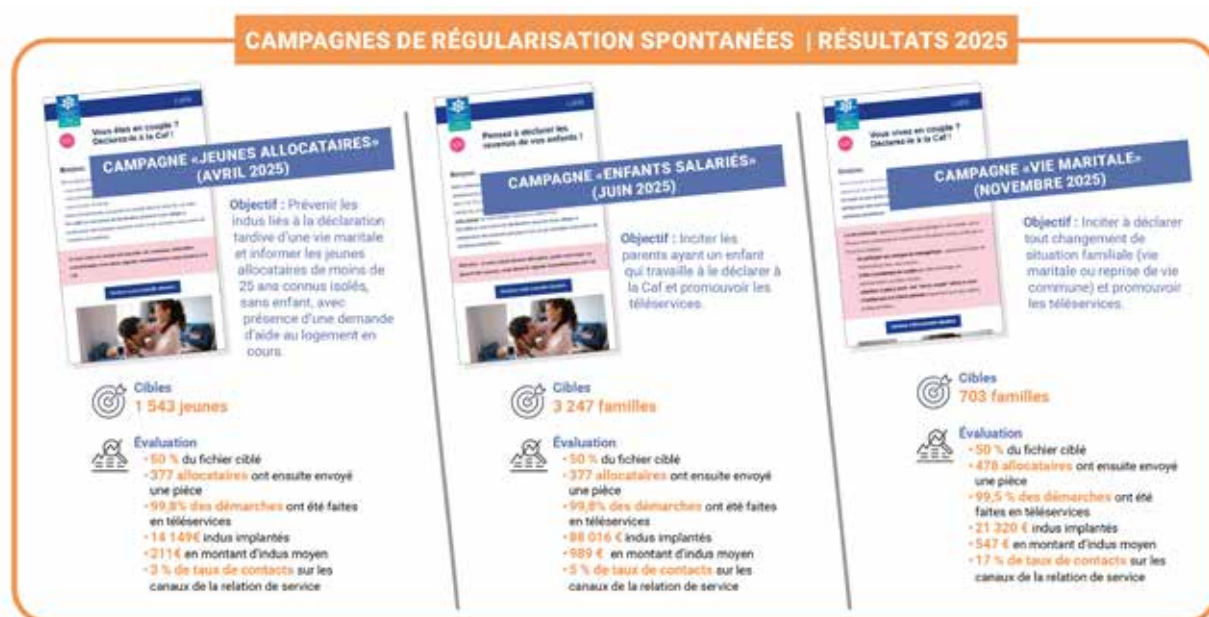
- 3 Campagnes de régularisation spontanée menées et qui autorise l'application du droit à l'erreur en direction des jeunes allocataires, des enfants salariés, vie maritale.
- Une analyse des réclamations des bénéficiaires AAH liées aux trop perçus, dans le cadre du déploiement de l'approche populationnelle qui nous amène à un plan de simplification en coopération avec la CPAM en 2026 (mise en place de la subrogation, réunions d'informations sur l'invalidité pour le pôle handicap et la DCF, accès au portail partenaire de la CPAM pour fluidifier nos échanges, sensibilisation de la MDA/MDPH à l'accès aux droits à la Pension d'invalidité, ...).
- La mise à disposition du guide "Caf, mode d'emploi" actualisé sur caf.fr et la promotion de ce guide lors de nos rencontres avec nos partenaires accès aux droits.
- Des actions ciblées pour prévenir les indus des enfants salariés

- Diffusion d'un flyer Caf en direction des apprentis par le Centre de formation des apprentis avec les bulletins d'inscription envoyés aux parents ou tuteurs des jeunes.

- La sensibilisation des France Services lors des ateliers inter opérateurs de manière systématique en fonction des offres de services présentées (publics cibles : personnes en situation de handicap, ...)

En 2025, on constate, en Mayenne que :

- Près de 80% des indus sont détectés via une déclaration des allocataires (erreur ou omission de déclaration)
- Les indus sont liés principalement liées aux ressources, à la situation professionnelle
- Les prestations les plus impactées sont la PPA (33%), l'aide au logement (29%), et les AF/CF (7%)
- Plus de sécurisation du versement du juste droit et plus d'indus constatés dans un premier temps.





## La médiation administrative

En 2025, la médiation administrative confirme son rôle central au sein de la Caf de la Mayenne comme outil d'écoute, de régulation et d'amélioration continue de la relation de service. Elle offre aux allocataires un espace de dialogue lorsqu'un désaccord persiste ou qu'une situation demeure incomprise, tout en contribuant à renforcer la transparence et l'équité du service rendu.

### Une activité en forte progression et mieux accessible

L'année 2025 est marquée par une forte hausse des saisines (+85 %), en lien notamment avec la généralisation de la téléprocédure, qui facilite l'accès à la médiation et améliore sa visibilité.

Le numérique s'impose désormais comme canal privilégié, avec près de 90 % des sollicitations effectuées via la téléprocédure ou le courriel.

La médiation est majoritairement sollicitée directement par les allocataires, ce qui traduit une appropriation accrue du dispositif. Les publics concernés sont principalement des personnes isolées, des familles monoparentales et des couples avec enfants, souvent dans des situations administratives ou sociales complexes.

### Des demandes révélatrices des attentes des usagers

Les motifs de saisine portent essentiellement sur :

- l'incompréhension des décisions et des calculs de droits,
- la non prise en compte de pièces justificatives,
- les délais de traitement ou l'absence de réponse,



- les difficultés liées aux trop-perçus et aux modalités de recouvrement.

Près d'un tiers des saisines est lié à une réponse jugée inadaptée, soulignant l'importance de la qualité des échanges et de la pédagogie dans la relation avec l'usager.

Les prestations les plus concernées restent le logement et la prime d'activité, avec une progression notable des sollicitations liées au handicap, révélant des problématiques spécifiques de compréhension et de coordination inter-organismes.

### Une efficacité confirmée au service des droits

La médiation se distingue par son

impact concret :

- 60 % des dossiers aboutissent à une révision, témoignant de son rôle dans la régularisation des situations,
- plus de 26 000 € de droits ont été rétablis au bénéfice des allocataires en 2025.

Parallèlement, elle contribue à sécuriser les traitements en identifiant des indus injustifiés ou des anomalies. Les délais de prise en charge sont maîtrisés, avec près de 95 % des demandes traitées en moins de huit jours, au-delà des objectifs fixés.

### Un levier d'amélioration continue

Au-delà de la résolution des litiges,



la médiation constitue un outil d'analyse des dysfonctionnements et des « irritants » du parcours allocataire. Elle met en évidence :

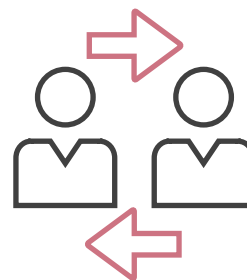
- la nécessité d'améliorer la qualité et la clarté des notifications, notamment sur les indus,
- l'importance d'une réponse complète et adaptée dès la première sollicitation,
- les enjeux liés aux délais de traitement et à la coordination entre dispositifs.

Les préconisations formulées s'inscrivent dans une démarche globale visant à renforcer la culture de la relation usager, à améliorer les pratiques professionnelles et à intégrer pleinement la médiation dans les processus qualité de l'organisme.

### Une fonction stratégique au service du public

Dans un contexte de complexification des parcours et d'exigence accrue des usagers, la médiation administrative s'impose comme un dispositif structurant. Elle participe à la modernisation du service public en conciliant rigueur réglementaire, équité et accompagnement individualisé.

En 2025, elle confirme sa double vocation : résoudre les situations individuelles et nourrir une amélioration continue du service, contribuant ainsi à renforcer durablement la confiance entre la Caf et ses allocataires.



**76**

saisines

**27 %**

concernent l'aide au logement

**27 %**

concernent la prime d'activité

**15 %**

concernent le revenu de solidarité active

## La lutte contre la fraude

En 2025, la Caf de la Mayenne a poursuivi son engagement en matière de lutte contre la fraude avec une ambition claire : assurer le versement du juste droit, dans un équilibre constant entre contrôle, équité et respect des droits des allocataires.

Dans un contexte de transformation des politiques sociales et de complexification des situations des usagers, cette mission constitue un enjeu majeur pour préserver la confiance dans le système de solidarité et garantir une juste redistribution des prestations.

### Une action structurée au service de la sécurisation des droits

La lutte contre la fraude repose sur une organisation robuste combinant plusieurs leviers

complémentaires : croisement automatisé des données, ciblage statistique des situations à risque, signalements et contrôles adaptés à la nature des dossiers.

Cette approche permet de fiabiliser les informations déclarées par les allocataires et de sécuriser les décisions prises, tout en concentrant les moyens sur les situations présentant les enjeux les plus élevés.

### Des fraudes essentiellement liées aux déclarations

Les situations de fraude constatées concernent principalement des omissions ou inexactitudes dans les déclarations, qu'il s'agisse des ressources ou de la situation familiale.

Ces éléments étant déterminants

dans le calcul des droits, leur mauvaise déclaration peut avoir un impact significatif sur le montant des prestations versées. Les prestations liées aux situations de précarité sont particulièrement concernées, compte tenu de leur sensibilité aux variations de ressources et de composition du foyer.

### Une réponse rigoureuse et proportionnée

La Caf s'appuie sur une procédure de qualification collégiale garantissant une analyse objective et équitable des situations.

Les réponses apportées sont adaptées à la gravité des situations, allant de l'avertissement à la pénalité financière, voire à des poursuites judiciaires pour les cas les plus graves. Cette gradation



**157 983**

contrôles automatisés

**131**

contrôles  
sur place allocataires et

**42**

contrôles partenaires

**2 359 662 €**

régularisés grâce à ces contrôles

**12 792 936 €**

de montant des indus

et **11 654 741 €**

de rappels

**132**

fraudes qualifiées

pour **1 023 337 €**

► 120 sanctions

► 12 avertissements

► 125 sanctions administratives

► 19 dépôts de plaintes

du Conseil départemental

► 106 pénalités Caf

des sanctions permet de concilier exigence de justice sociale et respect des droits des allocataires.

### Prévenir pour mieux sécuriser

Au-delà du contrôle, la Caf développe une démarche active de prévention, visant à limiter les erreurs et à accompagner les usagers dans leurs obligations déclaratives.

Des actions de communication ciblées ont ainsi été menées en 2025 pour sensibiliser les allocataires aux situations à risque (évolution de la vie familiale, activité des enfants, situation des jeunes). Ces actions s'inscrivent dans une logique pédagogique, en cohérence avec le droit à l'erreur, afin de distinguer les situations de bonne foi des comportements frauduleux.

### Une mobilisation partenariale renforcée

La lutte contre la fraude s'inscrit dans une logique collective, en lien étroit avec les partenaires institutionnels (services de l'État, Conseil départemental, organismes de protection sociale, justice).

La coordination des actions, notamment dans le cadre du CODAF et des conventions locales, permet d'améliorer l'efficacité des contrôles et d'apporter une réponse cohérente aux situations de fraude, en particulier celles impliquant plusieurs acteurs.

### Un levier de performance et de confiance

En 2025, la lutte contre la fraude confirme son rôle stratégique au sein de la Caf de la Mayenne. Elle contribue non seulement à préserver les ressources publiques, mais aussi à renforcer l'équité entre les allocataires et la crédibilité de l'action publique.

Au-delà de la détection des irrégularités, elle participe pleinement à l'amélioration continue du service rendu, en combinant contrôle, prévention et accompagnement, au service d'une gestion responsable, juste et durable des prestations.





La Caf toujours  
**à vos côtés**



# LEXIQUE

## A

|             |                                           |
|-------------|-------------------------------------------|
| <b>ACM</b>  | Accueil Collectif des Mineurs             |
| <b>ALF</b>  | Allocation Logement à caractère Familial  |
| <b>ALS</b>  | Allocation Logement à caractère Social    |
| <b>ALSH</b> | Accueil de Loisirs Sans Hébergement       |
| <b>AVS</b>  | Animation de la Vie Sociale               |
| <b>AVCC</b> | Aide aux Victimes de Violences Conjugales |

## B

|             |                                             |
|-------------|---------------------------------------------|
| <b>BAFA</b> | Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur |
|-------------|---------------------------------------------|

## C

|               |                                                                |
|---------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>CAF</b>    | Caisse d'Allocations Familiales                                |
| <b>CAFI</b>   | Commission des Aides Financières Individuelles                 |
| <b>CARSAT</b> | Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail                |
| <b>CAS</b>    | Commission d'Action Sociale                                    |
| <b>CDD</b>    | Contrat à Durée Déterminée                                     |
| <b>CDI</b>    | Contrat à Durée Indéterminée                                   |
| <b>CEJ</b>    | Contrat Enfance Jeunesse                                       |
| <b>CFDT</b>   | Confédération Française Démocratique du Travail                |
| <b>CFE</b>    | Confédération Française de l'Encadrement                       |
| <b>CFTC</b>   | Confédération Française des Travailleurs Chrétiens             |
| <b>CGC</b>    | Confédération Générale des Cadres                              |
| <b>CGT</b>    | Confédération Générale du Travail                              |
| <b>CIDFF</b>  | Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles |
| <b>CMG</b>    | Complément Mode de Garde                                       |
| <b>CNAF</b>   | Caisse Nationale des Allocations Familiales                    |
| <b>COG</b>    | Convention d'Objectifs et de Gestion                           |

|             |                                                   |
|-------------|---------------------------------------------------|
| <b>CPME</b> | Confédération des Petites et Moyennes Entreprises |
| <b>CPOG</b> | Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion     |
| <b>CPAM</b> | Caisse Primaire d'Assurance Maladie               |
| <b>CRA</b>  | Commission de Recours amiable                     |
| <b>CSS</b>  | Code de la Sécurité Sociale                       |
| <b>CTG</b>  | Convention Territoriale Globale                   |

## D

|            |                                         |
|------------|-----------------------------------------|
| <b>DRM</b> | Dispositif de Ressources Mensualisées   |
| <b>DTR</b> | Déclaration Trimestrielle de Ressources |

## E

|             |                                         |
|-------------|-----------------------------------------|
| <b>EAJE</b> | Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant |
|-------------|-----------------------------------------|

## F

|              |                                                  |
|--------------|--------------------------------------------------|
| <b>FEPEM</b> | Fédération des Particuliers Employeurs de France |
| <b>FJT</b>   | Foyer de Jeunes Travailleurs                     |
| <b>FNAE</b>  | Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs      |
| <b>FO</b>    | Force Ouvrière                                   |
| <b>FSL</b>   | Fonds de Solidarité Logement                     |

## I

|             |                                                     |
|-------------|-----------------------------------------------------|
| <b>IFAC</b> | Institution de Formation, d'Animation et de Conseil |
|-------------|-----------------------------------------------------|

## L

|             |                                |
|-------------|--------------------------------|
| <b>LAEP</b> | Lieu d'Accueil Enfants Parents |
|-------------|--------------------------------|

## M

|              |                                     |
|--------------|-------------------------------------|
| <b>MEDEF</b> | Mouvement Des Entreprises de France |
| <b>MNS</b>   | Montant Net Social                  |
| <b>MSA</b>   | Mutualité Sociale Agricole          |

## P

|              |                                              |
|--------------|----------------------------------------------|
| <b>PAQT</b>  | Plan d'Amélioration de la Qualité Transverse |
| <b>PDN</b>   | Promeneur Du Net                             |
| <b>PEDT</b>  | Projet Éducatif De Territoire                |
| <b>PLUSS</b> | Plan Local Unique Santé Sociale              |
| <b>PMI</b>   | Protection Maternelle et Infantile           |
| <b>PPA</b>   | Prime d'Activité                             |
| <b>PS</b>    | Prestation de Service                        |

## R

|              |                                                        |
|--------------|--------------------------------------------------------|
| <b>REAAP</b> | Réseau d'Écoute, d'Appui, d'Accompagnement des Parents |
| <b>RPE</b>   | Relais Petite Enfance                                  |
| <b>RSA</b>   | Revenu de Solidarité Active                            |
| <b>RSO</b>   | Responsabilité Sociétale des Organisations             |

## S

|              |                                                                   |
|--------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>SDJES</b> | Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports |
| <b>SDSF</b>  | Schéma Départemental des Services aux Familles                    |
| <b>SNLFE</b> | Service National de Lutte contre les Fraudes à Enjeux             |
| <b>SPPE</b>  | Service Public de la Petite Enfance                               |

## U

|               |                                                                              |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>UNAF</b>   | Union Nationale des Associations Familiales                                  |
| <b>URSSAF</b> | Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales |



**CAF DE LA MAYENNE**  
11 quai Paul Boudet  
53000 LAVAL CEDEX 9

